

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du 3 juin 2019, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 95, rue Saint-Charles, Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Sont présents : Madame Sonia Larrivée Mairesse
 Madame Mélissa Lord Conseillère, siège no 1
 Monsieur Gilles Pelletier Conseiller, siège no 2
 Monsieur Patrick Beaulieu Conseiller, siège no 3
 Monsieur Frédéric Beaulieu Conseiller, siège no 5

Monsieur Denis Ouellet, directeur-général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Mesdames Annie Jalbert, siège no 4 et Marie-Eve Pelletier, siège no 6, toutes deux conseillères, ont remis leur démission par écrits signés et lus à la population, avant le début de la séance.

Madame Sonia Larrivée, mairesse, a demandé un ajournement à 20h05 et la séance a repris à 20h11.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

06-19-8781 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, attendu que le point varia soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Adoptée

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3. ADMINISTRATION

3.1. NOM DE LA PERSONNE AUTORISÉE À AGIR POUR LE CONSEIL AVEC REVENU QUÉBEC

3.2. PLAN DE VISIBILITÉ – CLASSIQUE DE GOLF ANNUELLE – PARTENAIRES 2019

3.3. ADHÉSION ANNUELLE 2019-2020 À LA SADC DE TÉMISCOUATA

3.4. RENOUELEMENT EN TANT QUE MEMBRE CORPORATIF À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL)

3.5 ENGAGEMENT DE MADAME CLAIRE BEAULIEU À TITRE DE PERSONNE SAISONNIÈRE (20 SEMAINES) POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE

3.6 ADHÉSION À L'ALMANACH AIDE-MÉMOIRE

3.7 MANDAT CONFIE À NORDA STELO POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PELLETIER

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

- 4.1.1. Liste des dépenses incompressibles payées en mai 2019 (annexe 1)*
- 4.1.2. Rémunération des employés municipaux et des élus (annexe 2)*
- 4.1.3. Engagements des dépenses - voirie (annexe 3) – Point en construction*
- 4.1.4. Autorisation de paiement des dépenses (annexe 4) et autres dépenses après la fermeture du mois*
- 4.1.5. Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019 – En construction : présentation prévue aux membres du conseil municipal en début d'année 2020.*

5. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

6. TRAVAUX MUNICIPAUX

- 6.1 DEMANDE DU RÉSIDENT DU 9, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE CONCERNANT LE BRIS OCCASIONNÉ À SON POMMIER SUITE AU DÉNEIGEMENT AU COURS DE L'HIVER 2018-2019**
- 6.2 RÉOLUTION POUR LA FORMATION DES EMPLOYÉS À LA VOIRIE MUNICIPALE**
- 6.3 ACHAT DE LONGUEURS DE PONCEAUX POUR LES DIFFÉRENTES RÉPARATIONS À EFFECTUER DANS LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE LA SAISON ESTIVALE 2019**
- 6.4 RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ**
- 6.5 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ RÉGULIER TEMPS PLEIN AUX TRAVAUX PUBLICS**
- 6.6 CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'ACHAT DE GRAVIER, PIERRE DE DIFFÉRENTES GROSSEURS, ABRASIF POUR LES SAISONS ESTIVALE ET HIVERNALE 2019-2020**

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO # 05-19-8770 POUR AUTORISER L'INSTALLATION ET LE BRANCHEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE À LA FIBRE OPTIQUE**
- 7.2 ORGANISATION DU TOURNOI DES POMPIERS**

8. URBANISME

- 8.1 DÉROGATION MINEURE VISANT À AUTORISER L'AJOUT D'UN GARAGE DE 59.1 M² SUR UN TERRAIN DE 5 487.5 M²**

8.2 DEMANDE DE L'ÉCOLE GEORGES-GAUVIN POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ARTICLE 5.7.6 AFIN DE PERMETTRE LA POSSESSION DE POULES À L'ÉCOLE DANS UN CADRE ÉDUCATIF

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RÉCEPTION DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEL HORIZON ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

9.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PRÉSENTÉE PAR LE CLUB DE BALLON SUR GLACE MINEUR DU TÉMISCOUATA

9.3 RESPONSABILITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DANS L'ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC LA CHANTERELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA

9.4 DEMANDE DE COMMANDITE DE RE-SOURCE FAMILLES

9.5 ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

9.6 PRÊT DE BUTÉES À L'ORGANISATION ROULONS ET GOLFONS AU PROFIT DE LA FONDATION DE LA SANTÉ DU TÉMISCOUATA

9.7 DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB DE HOCKEY SÉNIOR LES PRÉDATEURS DU TÉMIS POUR LE TOURNOI DE GOLF

9.8 ACHAT D'UN SUPPORT À VÉLOS POUR LE PARC DE LA RUE CARON

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. VARIA

11.1 APPUI AU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-LOUIS-DU HA! HA! POUR LES BESOINS D'AMÉLIORATION DE LEUR LOCAL

11.2 AMEUBLEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIER

11.3 ENGAGEMENT D'UNE CONCIERGE POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

11.4 AUTORISATION POUR LES DÉPLACEMENTS DES CAMIONNETTES DE SERVICE EN DEHORS DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

11.5 PRÊT DU TERRAIN DE BALLE À L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR

11.6 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO # 04-17-8210 ET NOUVELLE DIRECTIVE CONCERNANT L'ACHAT DE MARCHANDISES

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

06-19-8782 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

Adoptée

3. ADMINISTRATION

3.1. NOM DE LA PERSONNE AUTORISÉE À AGIR POUR LE CONSEIL AVEC REVENU QUÉBEC

06-19-8783 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Denis Ouellet, directeur-général et secrétaire-trésorier pour la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à faire ce qui suit :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir et à assumer les rôles et responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Adoptée

3.2. PLAN DE VISIBILITÉ – CLASSIQUE DE GOLF ANNUELLE – PARTENAIRES 2019

06-19-8784 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de participer au plan de visibilité de la Classique de Golf 2019, organisée par la Chambre de Commerce du Témiscouata, au prestigieux Club de Golf de la Vallée du Témiscouata de Saint-Louis-du-Ha! Ha! qui se

tiendra le samedi 15 juin 2019. Le coût d'inscription pour le Foursome est de 500.00 \$.

Adoptée

3.3. ADHÉSION ANNUELLE 2019-2020 À LA SADC DE TÉMISCOUATA

06-19-8785 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de l'adhésion annuelle 2019-2020 à la SADC de Témiscouata en tant que membre corporatif au montant de 30.00 \$. Il est également à souligner qu'un avis de convocation est joint au renouvellement annuel pour la 24^e assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 4 juin 2019 à 17 h au Beaulieu Culturel du Témiscouata.

Adoptée

3.4. RENOUELEMENT EN TANT QUE MEMBRE CORPORATIF À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE (AFBL)

06-19-8786 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement à l'Association Forestière Bas-Laurentienne pour le renouvellement annuel de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à titre de membre corporatif pour l'année 2019-2020 au montant de 65.00 \$.

Adoptée

3.5 ENGAGEMENT DE MADAME CLAIRE BEAULIEU À TITRE DE PERSONNE SAISONNIÈRE (20 SEMAINES) POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE

06-19-8787 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'engager madame Claire Beaulieu pour la saison estivale 2019 sur une période de 20 semaines à raison de 16 heures par semaine pour effectuer l'entretien paysagiste des différents aménagements de la Municipalité et de 8 heures par semaine additionnelles pour procéder à l'aménagement de parcelles de terrain supplémentaires.

Son salaire est majoré de 2.5% en plus du 0.23\$/hres pour l'utilisation de son véhicule et ses outils lors des travaux effectués dans la municipalité.

Adoptée

3.6 ADHÉSION À L'ALMANACH AIDE-MÉMOIRE

06-19-8788 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à l'Almanach Aide-mémoire afin de servir d'outil pour les policiers et policières de la Sûreté du Québec. La nature de cette adhésion est pour 1/10 de page (2''7/8 X 3/8'') au coût de 319.00 \$.

Adoptée

3.7 MANDAT CONFIE À NORDA STELO POUR LA RÉFECTION DE LA RUE PELLETIER

06-19-8789 :

ATTENDU QU'un projet de prolongation de la rue Pelletier est en voie de réalisation au cours de la saison estivale 2020;

ATTENDU QUE ce projet permettra l'ajout de quatorze (14) nouveaux terrains pour la construction de nouvelles résidences;

ATTENDU QUE ce projet nécessitera l'installation de nouvelles canalisations pour les eaux usées et les eaux pluviales;

ATTENDU QUE les infrastructures de canalisations actuelles de la rue Pelletier sont désuètes, relativement à l'âge de ces installations;

ATTENDU QUE ces installations actuelles ne permettent pas la séparation des eaux usées et pluviales telles que les normes environnementales l'exigent actuellement;

Il est donc nécessaire de procéder au remplacement de ces vieilles installations sur le tronçon actuel afin de permettre le raccordement des nouvelles installations sur la partie prolongée de la rue Pelletier;

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de confier le mandat de réfection de la rue Pelletier à la firme d'ingénieur Norda Stelo selon les termes de la proposition d'honoraires qui se lit comme suit :

- Arpentage de la rue Pelletier et mise en plan	1 675.00 \$
- Évaluation du réseau pluvial et recommandation	1 800.00 \$
- Génie civil : Conception et plans	2 175.00 \$
- Devis administratif complémentaire au mandat du prolongement	1 200.00 \$
- Estimation	300.00 \$
- Suivi durant l'appel d'offres complémentaire au mandat de prolongement	0.00 \$
- Surveillance bureau complémentaire au mandat du prolongement (incluant 1 visite)	2 400.00 \$
TOTAL (avant taxes)	9 600.00 \$
Plus	
- Surveillance en résidence (90 heures X 66 \$/h pour une durée de deux (2) semaines supplémentaires)	5 940.00 \$

Adoptée

4. TRÉSORERIE

4.1. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DE DÉPENSES

4.1.1. *Liste des dépenses incompressibles payées en mai 2019 (annexe 1)*

4.1.2. *Rémunération des employés municipaux et des élus (annexe 2)*

<u>DATE</u>	<u>À L'ORDRE DE</u>	<u>MONTANT</u>
MAI 2019	Rémunération (brute) employée (28 avril au 25 mai 2019)	45 759.30 \$

Adoptée

4.1.3. *Engagements des dépenses - voirie (annexe 3) – Point en construction*

4.1.4. *Autorisation de paiement des dépenses (annexe 4) et autres dépenses après la fermeture du mois*

06-19-8790 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement des dépenses, au montant de 67 513.51 \$. (Annexe 4)

Adoptée

4.1.5. *Suivi des dépenses en lien avec le budget 2019 – En construction : présentation prévue aux membres du conseil municipal en début d'année 2020.*

5. PRÉSENTATION DES DOSSIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Les membres du conseil municipal présentent à tour de rôle leurs dossiers respectifs.

6. TRAVAUX MUNICIPAUX

6.1 **DEMANDE DU RÉSIDENT DU 9, RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE CONCERNANT LE BRIS OCCASIONNÉ À SON POMMIER SUITE AU DÉNEIGEMENT AU COURS DE L'HIVER 2018-2019**

06-19-8791 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de rembourser le coût d'acquisition de son pommier endommagé par les équipements de la municipalité lors du déneigement des rues à l'hiver 2018-2019. La somme allouée pour le conseil municipal est pour une somme maximale de 100.00 \$.

Adoptée

6.2 RÉSOLUTION POUR LA FORMATION DES EMPLOYÉS À LA VOIRIE MUNICIPALE

06-19-8792 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission du Groupe ACCISST concernant les formations pour les espaces clos, les chariots élévateurs, la procédure de cadenassage et la formation associée à cette procédure pour cinq (5) participants pour la somme de 3 925.00 \$, incluant les frais de déplacement, taxes en sus afin de répondre aux exigences de la CNESST.

D'autres fournisseurs de formations ont également fourni des approximations de coûts de formations par personnes comme le Centre de formation professionnelle du Pavillon-de-l'Avenir, au montant de 225.00 \$ par personne, taxes en sus, plus les frais de déplacement sur au moins deux (2) jours, plus le temps de pratique supplémentaire au coût de 75.00 \$/h.

Il est à noter que cette formation est uniquement pour les chariots élévateurs. Le dernier soumissionnaire offre des formations similaires au Centre de formation professionnelle du Pavillon-de-l'Avenir à la différence que les cours se donnent sur les lieux de travail, donc, il faut ajouter des frais de déplacement.

Les éléments distinctifs qui caractérise le Groupe ACCISST c'est que ceux-ci couvrent l'ensemble des besoins de l'organisation c'est-à-dire, la formation pour opérer les chariots élévateurs et en plus, les formations pour les espaces clos, les procédures de cadenassage et la formation associée à cette procédure, alors que les autres soumissionnaires ne couvrent pas ces autres aspects.

Plus particulièrement, en ce qui concerne le Groupe ACCISST, ce qu'il y a d'inclus dans leurs formations est la vérification de tous nos équipements qui demandent des procédures de cadenassage et des conseils pour remédier aux situations potentiellement dangereuses, la vérification des pictogrammes utilisés et les suggestions pour apposer ceux requis.

Bref, ces formations couvriront également les vérifications des équipements, les suggestions pour rendre l'ensemble des espaces de travail sécuritaires. Un rapport de réussite pour les participants sera remis incluant les différentes suggestions pour rendre les espaces de travail sécuritaires au garage municipal. Cette soumission est prévue se dérouler sur une période de 2 jours.

La présence du directeur général sera assurée, non pas à titre d'employé à former, mais plutôt dans le but d'assurer une continuité dans le processus de maintien des lieux sécuritaires et du transfert des connaissances pour l'arrivée de nouveaux employés.

Adoptée

6.3 ACHAT DE LONGUEURS DE PONCEAUX POUR LES DIFFÉRENTES RÉPARATIONS À EFFECTUER DANS LA MUNICIPALITÉ AU COURS DE LA SAISON ESTIVALE 2019

06-19-8793 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission la plus basse de l'entreprise en matériaux de construction ACE (Distribution Rioux) de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour l'achat de quatre (4) barres de vingt (20') pieds ainsi que deux raccords au montant de 4 333.42 \$, taxes en sus.

Adoptée

6.4 RÉSULTATS DE L'OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

06-19-8794 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission la plus basse de l'entreprise Perma Ligne pour le marquage de la chaussée dans la municipalité pour une longueur de 2.656 km au coût de 1 085.74 \$, taxes en sus.

Adoptée

6.5 ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ RÉGULIER TEMPS PLEIN AUX TRAVAUX PUBLICS

06-19-8795 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'engagement de monsieur Daniel Massé pour devenir employé régulier temps plein au taux horaire de 20.00 \$.

Adoptée

6.6 CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR L'ACHAT DE GRAVIER, PIERRE DE DIFFÉRENTES GROSSEURS, ABRASIF POUR LES SAISONS ESTIVALE ET HIVERNALE 2019-2020

06-19-8796 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité de retenir l'entreprise 9100-2683 Québec Inc. (Gilles Castonguay) pour la fourniture de :

- MG-20 (sable tamisé 0 0 ¾) à 3.55 \$/tonne + taxes;
- Sable brut à 1.60 \$/tonne + taxes;
- Abrasif à 3.45 \$/tonne + taxes;
- Pierre à drain tamisée de
1 ½ à 2 ¼ pouces à 7.50 \$/tonne + taxes;
- Grosses pierres brutes de
2 à 6 pouces à 5.00 \$/tonne + taxes.

Ces prix n'incluent pas les redevances municipales de 0.59 \$/tonne pour l'année 2019-2020, ni le transport de ces produits.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO # 05-19-8770 POUR AUTORISER L'INSTALLATION ET LE BRANCHEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE INCENDIE À LA FIBRE OPTIQUE

06-19-8797 :

Il est proposé par madame Mélissa Lord, et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution numéro # 05-19-8770 en retirant la dernière phrase qui se lisait comme suit : « Celles-ci permettront possiblement de générer des revenus futurs à la Municipalité ».

Adoptée

7.2 ORGANISATION DU TOURNOI DES POMPIERS

06-19-8798 :

Il est proposé par madame Mélissa Lord, et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de DJ Carl Événements pour l'organisation du tournoi des pompiers qui se tiendra les 30, 31 août et le 1^{er} septembre 2019 à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, selon le devis de vente numéro # SQ-4 au coût de 7 318.75 \$, taxes en sus.

De plus, la soumission de Cabano-Fleuriste 2018 est retenue pour l'aménagement intérieur de l'ensemble de la caserne pour la somme de 7 744.95 \$, taxes en sus.

Ces sommes respectent le montant voté au budget pour l'année 2019, attendu qu'un montant de 20 000.00 \$ avait été déterminé.

Adoptée

8. URBANISME

8.1 DÉROGATION MINEURE VISANT À AUTORISER L'AJOUT D'UN GARAGE DE 59.1 M² SUR UN TERRAIN DE 5 487.5 M²

06-19-8799 :

ATTENDU QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) s'est réuni afin d'étudier la demande de dérogation mineure du propriétaire du 56, rue Saint-Louis à Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour l'ajout d'un garage de 59.1 m² sur un terrain de 5 487.5 m²;

ATTENDU QU'en périmètre urbain, un terrain dont la superficie est égale ou supérieure à 3 000 m² a droit à un maximum de trois bâtiments accessoires totalisant une superficie maximale de 100 m²;

ATTENDU QUE l'ajout de ce garage mènerait la superficie totale des bâtiments accessoires de ce terrain à 137 m², soit 37 m² de plus que ce qui est permis par la réglementation;

Attendu que ce terrain actuel possède près du double de la superficie d'un terrain considéré normal de 3 000 m²;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Mélissa Lord et résolu à l'unanimité des conseillers d'accueillir favorablement la recommandation faite par le CCU pour cette dérogation de 37 m².

Adoptée

8.2 DEMANDE DE L'ÉCOLE GEORGES-GAUVIN POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ARTICLE 5.7.6 AFIN DE PERMETTRE LA POSSESSION DE POULES À L'ÉCOLE DANS UN CADRE ÉDUCATIF

06-19-8800 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de préparer une modification au règlement de zonage pour permette, dans un cadre scolaire ou éducatif (organismes reconnus), de détenir un nombre restreint d'animaux de basse-cour sur les lieux mêmes de l'organisation.

Les différentes modalités demeurent à être précisées, tel le nombre, les espèces, les genres, etc. qui seront autorisés. Ce projet de modifications devra également faire l'objet de recommandations provenant du comité consultatif en urbanisme (CCU).

Adoptée

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RÉCEPTION DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEL HORIZON ET CHOIX DES SOUMISSIONNAIRES

06-19-8801 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les soumissions de Carl Électronique pour l'achat d'un système de son au coût de 2 725.50 \$, taxes en sus, de Carl Électronique pour l'achat d'un écran au coût de 454.25 \$, installation comprise, taxes en sus et de retenir la soumission de Ébénisterie Claude Landry pour l'achat et l'installation d'un meuble de rangement au coût de 2 586.94 \$, taxes en sus, afin d'équiper la salle du conseil municipal et communautaire d'équipements pour les besoins actuels de la population.

Adoptée

9.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER PRÉSENTÉE PAR LE CLUB DE BALLON SUR GLACE MINEUR DU TÉMISCOUATA

06-19-8802 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la somme de 100.00 \$ afin de soutenir les activités de ce sport dans la région et les seize joueurs provenant de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!. Cette année, le club a déterminé la somme de 15 000.00 \$ pour les différents déplacements en région.

Adoptée

9.3 RESPONSABILITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DANS L'ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC LA CHANTERELLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA

06-19-8803 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité :

- Que le conseil municipal autorise le dépôt de la démarche d'aide financière;
- Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;
- Qu'elle s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
- Qu'elle confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;
- Qu'elle s'engage à informer le ministère de toutes modifications au projet;
- Qu'elle s'engage à fournir tous autres documents pertinents au ministère, si celui-ci en fait la demande;
- Qu'elle s'engage à effectuer le suivi du dossier avant, pendant et après la réalisation du projet selon les exigences du ministère.

Adoptée

9.4 DEMANDE DE COMMANDITE DE RE-SOURCE FAMILLES

06-19-8804 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de contribuer pour la somme de 100.00 \$ pour permettre aux familles de bénéficier des services de garderie considérant que celle-ci, en milieu familial, continue de charger 8.25 \$ par jour pendant les vacances.

En contribuant de cette façon, la Municipalité palie à la surcharge de coûts auxquels les familles devront assumer pour le camp estival préscolaire pour les enfants de 18 mois à cinq (5) ans.

À ce jour, six (6) enfants de Saint-Louis-du-Ha! Ha! sont présentement inscrits pour différentes périodes de l'été, allant de quelques jours jusqu'aux huit (8) semaines complètes du projet.

Adoptée

9.5 ENGAGEMENT D'UNE ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2019

06-19-8805 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'engagement de madame Sarah Chouinard à titre d'animatrice au camp de jour à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour la saison estivale 2019. Ce nouvel engagement complète l'équipe des animatrices qui comptera trois (3) animatrices.

Adoptée

9.6 PRÊT DE BUTÉES À L'ORGANISATION ROULONS ET GOLFONS AU PROFIT DE LA FONDATION DE LA SANTÉ DU TÉMISCOUATA

06-19-8806 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de passer l'ensemble des butées disponibles à la voirie municipale afin de servir de points d'ancrage pour le chapiteau lors des activités du 8 juin 2019.

Adoptée

9.7 DEMANDE DE FINANCEMENT DU CLUB DE HOCKEY SÉNIOR LES PRÉDATEURS DU TÉMIS POUR LE TOURNOI DE GOLF

06-19-8807 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de souscrire pour la somme de 100.00 \$ à la deuxième (2^e) édition du Tournoi de golf des Prédateurs du Témiscouata qui se tiendra le 6 juillet 2019 au Club de golf de la Vallée du Témiscouata de Saint-Louis-du-Ha! Ha! les sommes amassées serviront à assumer les nombreuses dépenses reliées aux activités de la saison de hockey.

Adoptée

9.8 ACHAT D'UN SUPPORT À VÉLOS POUR LE PARC DE LA RUE CARON

06-19-8808 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un support à vélos pour la somme de 716.00 \$ de l'entreprise Distribution Sports Loisirs, transport inclus et taxes en sus.

Adoptée

10. HYGIÈNE DU MILIEU

11. VARIA

11.1 APPUI AU CERCLE DES FERMIÈRES DE SAINT-LOUIS-DU HA! HA! POUR LES BESOINS D'AMÉLIORATION DE LEUR LOCAL

06-19-8809 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la démarche entreprise par le Cercle des Fermières de Saint-Louis-du-Ha! Ha! de présenter leur projet d'amélioration de leur local au Programme Nouveaux Horizons.

Adoptée

11.2 AMEUBLEMENT DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIER

06-19-8810 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de l'ameublement pour la nouvelle caserne incendie chez Mon-Bureau.ca selon la soumission numéro # 10113 pour la somme de 7 537.70 \$, taxes en sus.

Adoptée

11.3 ENGAGEMENT D'UNE CONCIERGE POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

06-19-8811 :

Sur la proposition de madame Mélissa Lord, il est résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de madame Linda Jean à titre de concierge pour l'entretien du gymnase, de l'édifice des loisirs et de la nouvelle caserne des pompiers.

Adoptée

11.4 AUTORISATION POUR LES DÉPLACEMENTS DES CAMIONNETTES DE SERVICE EN DEHORS DES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!

06-19-8812 :

Sur la proposition de monsieur Gilles Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'exiger aux employés de la voirie municipale qu'une autorisation soit accordée par la direction générale avant de faire un ou des déplacements hors des limitées de la municipalité.

Adoptée

11.5 PRÊT DU TERRAIN DE BALLE À L'ASSOCIATION DU BASEBALL MINEUR

06-19-8813 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser à titre gratuit, le prêt du terrain de balle tous les lundis de l'été 2019.

Adoptée

11.6 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO # 04-17-8210 ET NOUVELLES DIRECTIVES CONCERNANT L'ACHAT DE MARCHANDISES

06-19-8814 :

Sur la proposition de monsieur Patrick Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'abroger la résolution numéro # 04-17-8210 en référence au règlement numéro 283 et d'exiger aux employés de la voirie municipale, incluant le contremaître, l'obligation d'obtenir de la direction générale un bon de commande pour tout achat dont la valeur totalise une somme supérieure à 100.00 \$.

Par ailleurs, il est autorisé au contremaître de la voirie municipale l'achat sans bon de commande dont le coût d'une facture n'excède pas la somme de 100.00 \$ et que l'ensemble de ce type d'achats dans un mois donné est inférieur ou égal à 1 000.00 \$.

Adoptée

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

06-19-8815 :

Sur la proposition de monsieur Frédéric Beaulieu, il est résolu à l'unanimité des conseillers de levée la séance, il est 21h32, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

Sonia Larrivée, mairesse

Denis Ouellet, Directeur-général &
Secrétaire-trésorier

Je, Sonia Larrivée, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sonia Larrivée, mairesse